

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 23 juin 2016

Présidence : Jacques Daniélou, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2015
- Oui le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2015 tels que présentés par la Municipalité, qui présentent un bénéfice net de **Fr. 425'548.10**
2. d'approuver des amortissements du patrimoine administratif pour l'année 2015 de **Fr. 249'913.05** ainsi que des amortissements supplémentaires pour **Fr 169'783.45**
Salle de gymnastique Fr. 40'000.--/ Collège des Guébettes Fr. 80'000.--/ Routes (gare/Bourg de Jougne) Fr. 76'700.--/ ch. Des Planies Fr. 17'200.--/Conteneurs enterrés Fr 36'013.05
Collège Guébettes Fr. 51'461.35/ collège Vignette Fr. 51'460.30 / rte de Ferreyres Fr.21'654.70/ mur cimetière Fr 45'206.10
3. d'approuver des attributions aux réserves pour **Fr. 557'492.23**

Après délibération, les comptes communaux 2015 ont été adoptés, décharge a été donnée à la Municipalité et à la commission des finances et à la commission de gestion pour l'exercice 2015

l'atteste :

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

La Sarraz, le 23 juin 2016